PROGRAMME DE FORMATION
ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DES CIF 2022 - 7H

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des CIF

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- Justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne disposant du statut CIF souhaitant répondre aux exigences de formation annuelle
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux obligations de formation annuelle continue.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Actualisation des connaissances des CIF 2022 - 7h** représente un volume horaire d'enseignement de **7 heures** .

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).

Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1- Le statut de CIF en pratique
a.Focus sur la gouvernance « produits »
b.Les enseignements des décisions rendues par la Commission des sanctions de l'AMF en 2021
c.Le service de RTO : aspects pratiques et points de vigilance

2- La finance durable
a.Le contexte
b.Quel impact pour les CIF ?
c.Comment la mettre en œuvre ?

3- Le private equity
a.Rappel terminologie
b.Les principes
c.Choix de la structure juridique
d.Focus sur les « club deals »
e.Distribution par le CIF

4- Les personnes vulnérables
a.Pôle commun AMF-ACPR
b.Notion de personne vulnérable
c.Rappel des catégories d'actes
d.Rappel des notions
e.Le majeur protégé
f.La notion de personne âgée vulnérable
g.La phase dite de « dé-cumulation »
h.Personnes vulnérables et produits
i.Identification de la personne vulnérable
j.Traitement par le cabinet de la personne vulnérable
k.Le parcours client
l.Focus sur le mandat de protection future
m.Focus sur l'habilitation familiale
n.Focus sur les procurations
o.Focus sur l'abus de faiblesse

5- La LCB-FT
a.Les textes applicables
b.Actualités
c.Le CIF comme entité assujettie
d.Obligations de vigilance du CIF
e.Déclaration de soupçon
f.Gel des avoirs

6- La cyber sécurité
a.La définition du risque de cybersécurité
b.Pourquoi sécuriser les données et d'intéresser au risque cyber
c.Comment assurer la sécurisation de données et la prévention du risque cyber ?

7- Le RGPD
a.Définition
b.Traitements LICITES et Traitements INTERDITS
c.Territorialité de cette réglementation
d.Responsable de traitement ? Sous- traitant ? Les deux ?
e.Les droits des personnes concernées
f.La conservation des données